

Déclaration préliminaire de la Mission électorale de la Francophonie à l'occasion des élections législatives du 10 novembre 2024 à Maurice

A l'invitation du Commissaire électoral de Maurice, la Secrétaire générale de la Francophonie a dépêché une Mission électorale de la Francophonie (MEF) à l'occasion des élections législatives du 10 novembre 2024 dans ce pays membre.

Conduite par Monsieur Nicolae POPESCU, ancien Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de Moldavie, cette mission est composée d'un représentant de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et d'experts provenant de divers pays francophones.

Présente à Port Louis depuis le 6 novembre 2024, la Mission électorale de la Francophonie s'est entretenue avec les parties prenantes au processus électoral, notamment la Commission électorale (CE), la Cour suprême (CS), l'Autorité indépendante de radiodiffusion (IRA) les représentants des partis politiques et des organisations de la société civile, ainsi qu'avec le Garde des Sceaux, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international. La mission s'est également entretenue avec les Chefs de missions électorales de l'Union africaine (UA), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ainsi qu'avec le groupe des ambassadeurs francophones (GAF) et la Commission de l'océan Indien (COI).

La Mission électorale de la Francophonie s'est attachée à évaluer, en application de son mandat et des dispositions de la Déclaration de Bamako, les conditions de préparation et de tenue des élections.

Le jour du scrutin, les membres de la MEF ont suivi le déroulement du vote dans 15 circonscriptions électorales sur 21 du pays. Ils ont ainsi pu visiter une trentaine de centres de vote.

Ainsi, sur la base de ses observations et analyses et des entretiens avec les organes et acteurs du processus électoral, y compris la société civile, la MEF établit les constats préliminaires suivants :

- De manière générale, les citoyens font confiance aux institutions chargées des élections et sont attachés au pluralisme politique et à la diversité des médias, hérités d'une longue tradition d'élections démocratiques dans le pays.
- Sur le plan juridique, le cadre législatif régissant le processus électoral est globalement suffisant pour la conduite des élections libres, fiables et transparentes. En outre, il est respecté par tous les acteurs concernés.
- Les listes électorales sont mises à jour sur une base annuelle, au mois d'août de chaque année. Il n'est pas permis de voter sur des listes supplémentaires. De manière générale, et avec quelques exceptions mineures, les listes électorales sont perçues comme fiables.
- L'enregistrement des candidats s'est déroulé sans incidents. Néanmoins, la plupart des interlocuteurs de la MEF ont exprimé leur préoccupation concernant une forte sous-représentation des femmes parmi les candidats.
- Le scrutin s'est déroulé dans le calme, en dépit de quelques incidents mineurs concernant des tentatives de campagne dans les centres de vote et des électeurs dont les noms n'étaient pas sur les listes électorales, sans impact sur l'intégrité du processus électoral.
 - Les forces de la police étaient présentes, mais discrètes.
 - Les matériels et documents électoraux étaient disponibles, en quantité suffisante, dans tous les centres de vote visités. Les isolements assuraient le secret du vote et les urnes étaient transparentes. Tous les centres de vote visités par la MEF étaient équipés d'un bureau aménagé pour faciliter le vote de personnes à mobilité réduite.
 - Les femmes étaient fortement mobilisées comme électrices et membres de bureaux et centres de vote.
 - Les bureaux de vote ont ouvert et fermé aux heures légales.
 - Les délégués de candidats étaient présents dans tous les bureaux de vote visités avec une forte représentativité féminine.
- Cependant, certains acteurs rencontrés ont souligné la nécessité de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions électorales et de consolider certains aspects du processus électoral. Pour ce faire, la MEF formule les recommandations suivantes :
 - Assurer un meilleur encadrement du financement des partis politiques et des campagnes électorales afin de contribuer à une transparence accrue du processus électoral. En effet, la loi électorale prévoit une limitation des dépenses de campagne, mais les dispositifs et moyens de contrôle en place se révèlent insuffisants.
 - Prévoir, comme pour les observateurs internationaux, une disposition juridique permettant aux organisations de la société civile de réaliser l'observation nationale

des élections en vue de contribuer à une meilleure appropriation du processus électoral par les citoyens.

- Procéder, dès la fin du vote, aux opérations de dépouillement, en présence des membres du bureau de vote, des délégués des candidats, des observateurs. Un dépouillement le lendemain du scrutin peut altérer la confiance dans les résultats électoraux et la confiance des parties prenantes nationales.
- Garantir le fonctionnement sans entrave des réseaux sociaux. La campagne électorale était pluraliste et s'est déroulée dans le calme. Néanmoins, la désinformation sur les réseaux sociaux reste un sujet sensible au niveau politique et dans la société en général. Plus particulièrement, la campagne électorale a été marquée par la suspension temporaire des réseaux sociaux (Facebook, TikTok, Instagram) dû à une fuite d'extraits présumés de conversations téléphoniques impliquant des personnalités politiques, journalistes et membres de la société civile.

La Mission électorale de la Francophonie appelle les parties prenantes nationales à recourir aux voies légales en cas de contestation électorale. Elle souligne l'importance de la sécurisation des opérations de compilation et de centralisation des suffrages ainsi que de la publication des résultats du vote dans les formes et délais prescrits par la loi.

La Mission électorale de la Francophonie réitère la disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à accompagner les actrices et acteurs mauriciens dans leurs efforts en vue du renforcement de la paix et de la démocratie à Maurice.

A cet égard, elle encourage les parties prenantes mauriciennes, avec le soutien de la Francophonie et des autres partenaires, de mettre en œuvre les recommandations des missions électorales, destinées à améliorer le système électoral et la démocratie. L'OIF encourage, en outre, les partenaires mauriciens y compris la société civile à engager une évaluation des élections législatives pour mettre en exergue les points forts et corriger les éventuelles lacunes du processus électoral.

La Mission remercie les autorités et tous les Mauriciens pour l'accueil et l'hospitalité réservés aux membres de sa délégation.

Fait à Port Louis, le 12 novembre 2024